



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE SUITE A MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE POUR L'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES D'EMPLACEMENTS DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR LE PÔLE MÉCANIQUE ALES CÉVENNES

Correspondant technique :

M. Jérémy MARIN-CUDRAZ
Service Pôle Mécanique
2 Rue Michelet
Bâtiment ATOME
30105 Alès Cedex
Tél. : 04 66 30 31 85
Adresse Internet : <https://www.pole-mecanique.fr/>

Correspondant administratif :

M. Valentin COUDENE
Service Marchés Publics
Place de l'Hôtel de Ville
30100 Alès
Tél. : 04 66 56 43 69
Mail : valentin.coudene@alesagglo.fr

Alès Agglomération a reçu une candidature spontanée pour la mise à disposition temporaire de places de stationnement sur le domaine public pour l'établissement d'un réseau d'Installations de Recharge de véhicules Electriques (IRVE).

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public d'Alès Agglomération pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Nature de l'activité proposée : Implantation et exploitation d'infrastructures de charge dédiées à l'usage de véhicules électriques

Objet de l'occupation et localisation des emplacements mis à disposition : L'installation d'une station multiservice comprenant une borne de chargement de véhicule électrique 24DC sur le site du Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes – 30520 Saint Martin de Valgalgues.

Ces IRVE installations de recharge seront créées et exploitées aux frais pleins et entiers de l'opérateur (raccordement électrique, bornes, génie civil...). La mise en place du parking non-imperméabilisé sera réalisée par le service Pôle Mécanique d'Alès Agglomération qui fera de son affaire du terrassement des places de stationnement et de la glissière de protection.

La mise en œuvre de ces IRVE nécessite la mise à disposition temporaire de 3 emplacements de stationnement de véhicules sur le domaine public de la collectivité, listés et présentés ci-après :

| N°Emplacement | Latitude | Longitude | Adresse | Nombre de points de charge | Nombre places total |
|---------------|-----------|-----------|--------------------------|----------------------------|---------------------|
| 1 | 44.154257 | 4.070319 | Parking zone pique-nique | 2 | 14 |

Voir plan d'implantation en annexe

Forme juridique de l'occupation du domaine public : Convention d'occupation temporaire du Domaine Public.

Il est rappelé que les emplacements étant situés sur une parcelle du domaine public de la collectivité, l'autorisation d'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire et révocable.

Par ailleurs, la présente occupation est consentie à titre précaire et ne saurait en aucun cas être assimilée à un bail commercial ni par conséquent se voir régie par les articles L. 145-1 à L. 145-60 du code de commerce.

Redevance : Le titulaire doit proposer une redevance au titre de l'occupation accordée.

Durée de l'occupation/exploitation : La proposition devra être cohérente au regard du montant de l'investissement de l'opérateur économique et de ses recettes réelles prévisibles.

La durée demandée ainsi que tous les justificatifs permettant d'apprécier la demande devront être précisés dans l'offre.

Éléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cette consultation :

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre,
- Un Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois,
- Un mémoire précisant le fonctionnement de la société spécialisée en infrastructures de recharge, les caractéristiques de l'installation, l'activité représentée par cette borne, les conditions d'accès, les tarifs appliqués aux usagers et l'interopérabilité du service qui leur sera offert, la durée de la convention, et tout autre élément permettant d'évaluer la qualité de l'offre du candidat.
- Une attestation d'assurance, responsabilité civile professionnelle garantissant les dommages causés aux tiers.

Conditions d'attribution :

Jugement des candidatures et des offres

Les critères intervenant au moment de l'analyse de la candidature sont :

- Garanties et capacité technique et financière
- Références
- Rapidité d'intervention
- Contribution au développement de l'économie locale

Jugement des offres

- Expériences et références :
Le candidat justifiera de ses expériences, de ses références et de ses capacités dans le domaine de la mobilité électrique. Ce critère sera examiné à concurrence de 25 % au regard du jugement des offres.
- Insertion dans l'espace et respect de l'environnement :
Le candidat proposera un descriptif de l'aménagement de la borne et de son implantation. Une attention particulière sera portée à la quantité du mobilier urbain installé. Ce critère sera examiné à concurrence de 20 % au regard du jugement des offres.
- Durée de la Convention :
La durée demandée ainsi que tous les justificatifs permettant d'apprécier la demande seront à préciser dans l'offre.
Ce critère sera examiné à concurrence de 20 % au regard du jugement des offres.
- Tarifs et Interopérabilité du service :
Le candidat indiquera le prix de la charge qu'il propose à l'utilisateur, ainsi que l'interopérabilité tarifaire et technique qui sera offerte aux utilisateurs. Il est rappelé ici qu'Alès Agglomération souhaite que les IRVE soient accessibles au plus grand nombre d'utilisateurs. Ce critère sera examiné à concurrence de 30 % au regard du jugement des offres.
- Redevance :
Le candidat proposera au pouvoir adjudicateur une redevance au titre de l'occupation du domaine public pour ses installations. Ce critère sera examiné à concurrence de 5 % au regard du jugement des offres.

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, formulée par une convention d'occupation temporaire du domaine public, Alès Agglomération se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.

Date limite de remise des dossiers : Vendredi 31 Mai 2024 à 12h00

Les candidats devront faire parvenir leur pli en version papier par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité avant la date indiquée ci-dessus.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
« INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES D'EMPLACEMENTS DE RECHARGE POUR VÉHICULES
ÉLECTRIQUES SUR LE POLE MÉCANIQUE ALES CÉVENNES »**

NE PAS OUVRIR

Il devra être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Service Marchés Publics
Place de l'Hôtel de Ville
30100 Alès
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception ou courrier suivi (type chronopost...), à l'adresse suivante :

Service Marchés Publics
BP 70 038
30101 Alès Cedex

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

En revanche, il ne peut faire l'objet d'un dépôt sur Internet.

Durée de validité des dossiers : 60 jours à compter de la date limite de réception des propositions.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29.04.2024

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

Monsieur Jérémy MARIN-CUDRAZ
Courriel : jeremy.marincudraz@alesagglo.fr
Tel : 06.24.15.83.43